

# La PDP

## Prévention de la Désinsertion Professionnelle

La question du **retour à l'emploi** des assurés sociaux en arrêt de travail, AT-MP ou maladie, toujours sous contrat avec un employeur, lorsque la reprise au même poste de travail semble poser des difficultés , voire relever d'une inaptitude au poste

# La PDP est l'une des 3 missions du Service Social de la CARSAT

- **Prévention de la désinsertion professionnelle**
- Aide à l'accès aux droits et aux soins des assurés les plus démunis
- Prévention de la perte d'autonomie de personnes âgées

# Objectif de la PDP :

- aider les assurés à se maintenir en emploi dans leur propre entreprise , à leur poste (aménagement du poste et/ou des horaires) ou à un autre poste
- ou les aider à se reclasser dans une autre entreprise

# La PDP est un dispositif qui se définit par

- *La précocité* dans le repérage des situations.

Les médecins conseils signalent aux assistantes sociales de la Carsat , les situations des personnes en arrêt de travail, pouvant relever du dispositif

Toujours sur le principe de *la précocité* :

L'IMPORTANCE DE LA VISITE DE PRE-REPRISE:  
entretien avec le médecin du travail  
pendant l'arrêt de travail

- C'est un avis simple : pas de fiche d'aptitude établie,
- La prévoir quand des problèmes d'aptitude au poste sont pressentis du fait de la maladie ou handicap,

La PDP est un dispositif qui se définit par

- *La concertation* entre tous les acteurs

# Les acteurs du maintien dans l'emploi

**Approche sociale**

**Service social CARSAT**

**Approche médicale**

**Médecin traitant  
Médecin du travail  
Médecin conseil CPAM  
Médecin MDPH**



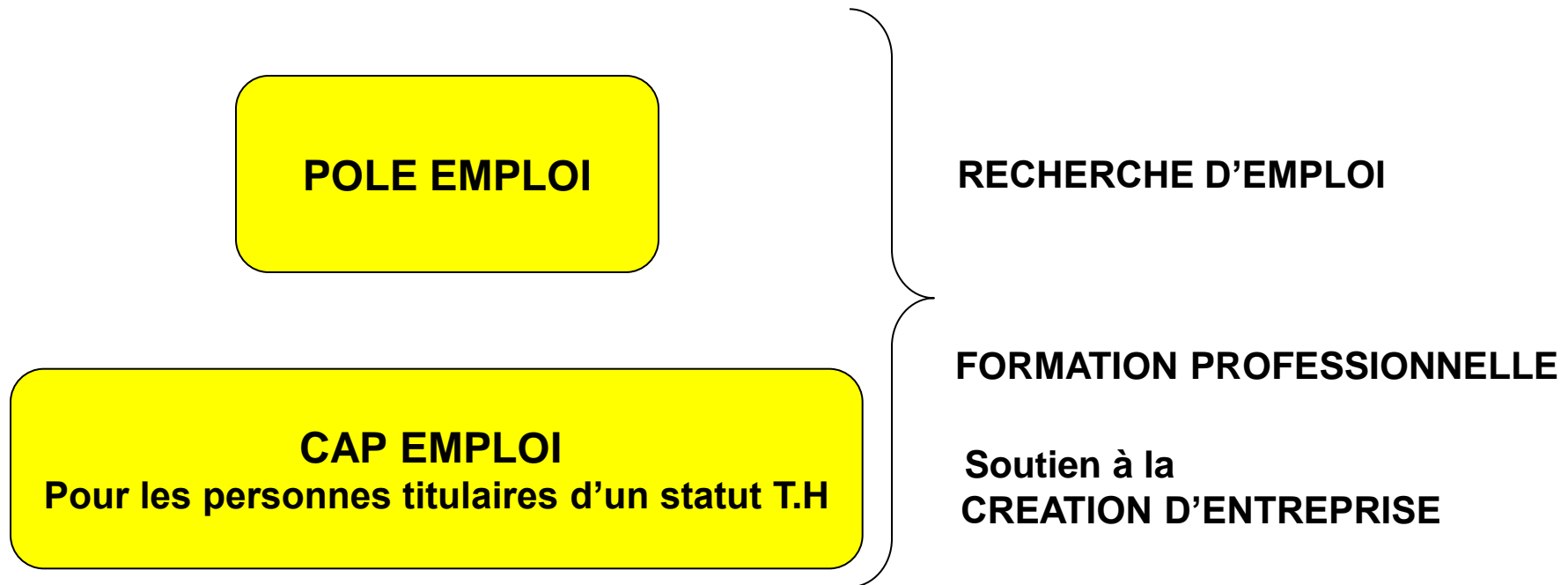
**Approche technique**

**Chargés de mission SAMETH  
Médecin du travail  
Ergonome, ergothérapeute**

**Approche financière**

**Mesures CPAM  
AGEFIPH  
DIRECCTE  
Entreprise**

# Les autres acteurs du maintien en emploi

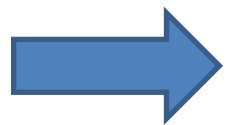




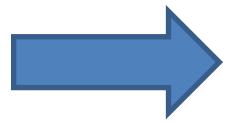
# La PDP est un dispositif qui se définit par

- *La Coordination* nécessaire de tous les acteurs

2 instances :



Cellule PDP de l'Assurance maladie ( CPAM, Médecin conseil, Service Social )



Comité Maintien dans l'Emploi ( Cellule PDP, médecins du travail, Sameth )

# Les mesures d'évaluation , pendant l'arrêt de travail

- Bilan PSOP Prestation spécifique d'orientation professionnelle  
( 40 heures réparties sur plusieurs semaines )
- VAE pendant l'arrêt de travail
- « Essai encadré » : après validation de la Cellule PDP, l'assuré peut être mis en situation sur un nouveau poste de travail , dans son entreprise ou dans une autre entreprise  
( essai de 3 jours maximum )

# Les mesures accompagnant la PDP

*mesures socio administratives :*

- La Reconnaissance de Travailleur Handicapé accordée par la MDPH ( la rente AT-MP = ou + 10% et la pension invalidité I ou II équivalent à la RTH)
- Le temps partiel thérapeutique , pouvant faciliter le reprise progressive au poste
- La pension d'invalidité catégorie 1, pouvant faciliter la reprise pérenne au poste

# Les aides AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des  
personnes handicapées

**Subvention forfaitaire pour couvrir  
les premières dépenses**

**Aménagement des postes de travail**

***Aménagements techniques ( bureaux..)  
Études ergonomiques***

**Aide à la formation,  
au reclassement professionnel**

***Congé Individuel Formation***

**MERCI DE VOTRE ECOUTE**

**Service Social CARSAT Sud-Est  
7 rue Pertinax  
06000 Nice**

**Tel : 36 46**

**Tel confidentiel pour les partenaires : 04 92 17 48 27**